



Donnons-nous rendez-vous
au 10^e Young Walkers' Day
de la LASEP à Vianden le
jeudi 17 octobre 2013



LASEP

Ecole fondamentale

BIO 1

2013 - 2014



paraît 10 fois par
année scolaire
imprimé par nos soins

L A S E P
3, route d'Arlon
L-8009 Strassen

Tél.: 48 55 70
Gsm: 691 48 54 47
ou 691 48 55 70

Fax: 48 54 47
Email: info@lasep.lu
www.lasep.lu

La LASEP fête son cinquantenaire (1964-2014)

La LASEP dont les points forts sont le multisport, les rencontres au niveau local, régional et national, le lien étroit avec l'école fondamentale et la maison relais ainsi que l'encadrement par des dirigeants qualifiés et expérimentés, peut regarder avec fierté sur un demi-siècle d'activités sportives. Inutile de rappeler la noblesse de ce service pédagogique rendu au niveau périscolaire à plusieurs générations de la population luxembourgeoise au fil des années.

À chacun qui s'engage à organiser les activités de cet anniversaire respectivement à entamer tout simplement le passage dans une nouvelle décennie d'activités LASEP pleines d'énergie et d'enthousiasme au profit de nos plus jeunes, soit qu'il organise, accompagne, participe ou encourage:

un grand bravo et merci beaucoup!!

Calendrier sportif 2013 - 2014 version provisoire

1^{er} semestre

Lundi	16.9.	Reprise des activités
Jeudi	17.10.	Young Walkers' Day à Vianden
Jeudi	24.10.	Cross National à Ettelbruck

Vacances de la Toussaint

Mardi	19.11.	Butzen cycles 1+2
Jeudi	21.11.	Butzen cycles 1+2
Mardi	26.11.	Butzen cycles 1+2
Jeudi	12.12.	Football-Indoor Finales (Scolaires) à Kehlen
Mardi	17.12.	Football-Indoor Finales (Débutants) à la Coque

Vacances de Noël

Mardi	14.1.	Football-Indoor filles Finales au Belair
Mardi	21.1.	Freed mat Liichtathletik (filles + débutants mixtes)
Mardi	28.1.	Freed mat Liichtathletik (garçons + scolaires mixtes)



2^e semestre

Mardi 11.2. Basketballfest

Vacances du Carnaval

Mardi 4.3. Dëschttennisfest a Promo

Mardi 11.3. Butzen an der Coque

Mardi 18.3. Schwammspiller cycles 1+2

Jeudi 20.3. Schwammspiller cycles 1+2

Mardi 25.3. Schwammspiller cycles 1+2

Jeudi 3.4. Handballfest

Vacances de Pâques

Mardi 29.4. Schwammspiller cycles 3+4

Jeudi 8.5. 50 Joer LASEP Multisports à Luxembourg

Mardi 20.5. Schwammfest au Belair

Mardi 3.6. Brevet sportif a Mini-Brevet sportif LASEP
à la Coque

Vacances de la Pentecôte

Jeudi 19.6. Fussballfest

Jeudi 26.6. Volleyballfest a Promo

Mardi 1.7. Multi-balles-Fest

Journée des dirigeants

Roland Schaack

Lettre concernant la discipline

Suite aux décisions du Comité Central du 3 décembre 2012

« Vu les problèmes disciplinaires de certains licenciés, le Comité Central marque son accord aux dirigeants de refuser aux enfants concernés l'accès aux cours de la LASEP pour une certaine période, respectivement pour le reste de l'année en cours. Le Comité Central préparera une lettre-type pour les AS. »

et du 4 février 2013

« La lettre concernant la discipline des enfants lors des entraînements LASEP sera distribuée à la prochaine rentrée scolaire. »

les responsables des AS devront impérativement distribuer la lettre de la page 4 de ce Bio à tous les enfants lors de l'inscription pour l'année sportive 2013-2014.



3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Tél: 48 55 70
Fax: 48 54 47
info@lasep.lu

Chers parents,

Vous pouvez facilement imaginer que les responsables des activités LASEP sont parfois confrontés à des problèmes de discipline.

Voilà pourquoi ils vous prient de bien vouloir encourager vos enfants à suivre les règles de bonne conduite indispensables pour une vie en groupe harmonieuse.

Toutefois le Comité Central de la LASEP se réserve le droit de refuser la participation à une ou plusieurs séances d'entraînement ultérieures à tout enfant qui refuse de se plier à ces règles et de s'intégrer au groupe.

Merci de votre collaboration!

A votre écoute

Pour des raisons d'organisation interne, veuillez vous adresser aux membres du CC et de la CTS suivant les indications suivantes:

- Questions à propos des **fêtes sportives et inscriptions**

Les directeurs sportifs respectifs

- Questions à propos du **calendrier sportif, des activités de la CTS et de la formation continue pour dirigeants**

Monsieur Roland Schaack

(1^{er} Vice-président du CC et Président de la CTS)

roland.schaack@education.lu

GSM 691 61 01 31

- Questions à propos des **sujets financiers, décomptes et des activités de la CF**
- Gérance des **licences collectives et des séances d'entraînements hebdomadaires**

Madame Nicole Kuhn - Di Centa

(2^e Vice-président du CC, Président de la CF et secrétaire adj.)

nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu

GSM: 691 48 55 70

- Questions à propos du **fonctionnement de la LASEP en général et des activités du CC**
- **Déclarations d'accidents et fiches personnelles**
- Rédaction **BIO** et gérance du site **www.lasep.lu**

Monsieur Tom Jander

(secrétaire général)

tom.jander@lasep.lu

GSM 691 48 54 47

- Comptabilité et gérance du **CCPL de la LASEP**
IBAN LU77 1111 0110 0847 0000

Monsieur Marcel Rath

(trésorier général)

marcel.rath@education.lu

GSM 691 44 45 59

Fiche personnelle en ligne sur www.lasep.lu

La fiche personnelle se trouve dans la rubrique « Formulaires » sur www.lasep.lu.

Important! En vue de l'année scolaire 2013-2014, pour tous les changements concernant les dirigeants, les remplaçants, les accompagnateurs et les secrétaires une nouvelle fiche personnelle est à remplir et à envoyer en ligne au secrétariat pour le 30 septembre 2013 au plus tard.

Licences collectives

La licence collective devra être rédigée impérativement à l'aide du fichier EXCEL préparé à cet effet et disponible sur www.lasep.lu.

Il est rappelé aux responsables des AS de contrôler et de tenir à jour les licences collectives pour éviter toute disqualification lors des championnats et des fêtes sportives LASEP à cause d'une licence non conforme.

6

Lors des **misés à jour** les données des enfants nouvellement licenciés sont à ajouter en bas de la liste **en changeant la couleur des caractères**.

Les dirigeants sont priés d'apporter une copie de la licence collective actualisée et validée par le secrétariat général aux fêtes sportives.

Les cotisations 2013/14 - tarif : 20€

Les cotisations de **20 euros** par enfant, par dirigeant, par remplaçant, par accompagnateur et par secrétaire sont à virer au

CCPL LU77 1111 0110 0847 0000 de la LASEP

en indiquant le nombre d'enfants et d'adultes et le nom de l'AS.

Les carte-membre pour 2013-2014 parviendront aux secrétaires des AS le 16 septembre 2013.

Fiche des séances d'entraînement hebdomadaires en ligne sur www.lasep.lu

La restriction du nombre des séances d'entraînement par année scolaire imposée par les contraintes budgétaires oblige le CC à demander impérativement aux AS la communication de **toutes leurs séances** moyennant la fiche en ligne sur www.lasep.lu qui seront accordées par la CF dans les limites des capacités financières disponibles.

Attention:

Toute séance non préalablement accordée ne donne aucun droit à un remboursement-frais.

Tous les dirigeants, remplaçants et accompagnateurs ainsi que le secrétaire des AS doivent figurer sur cette fiche afin de pouvoir être rémunérés. Ceci vaut également pour tout changement en cours de l'année sportive.

La fiche des séances hebdomadaires est à remplir et à envoyer en ligne au secrétariat pour le 30 septembre 2013 au plus tard.

Séances d'entraînement: Trois modes différents d'être rémunéré

- 1) moyennant une **décharge dans la tâche d'enseignant.**
- 2) moyennant des **heures supplémentaires.**
- 3) moyennant le **décompte semestriel de la Commission des finances (CF) de la LASEP**, à envoyer au secrétariat général de la LASEP.

Pour les modes 1) et 2), veuillez contacter le secrétariat général pour une demande de décharge MENFP. Ces leçons devront figurer dans l'organisation scolaire après validation par la CF.

Veuillez donc indiquer sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires votre choix en précisant le jour, l'heure et le nombre de vos séances prévues.

Remarque:

Les après-midi sportifs organisés par la Commission technique et sportive (CTS) continueront d'être déclarés moyennant le décompte semestriel de la CF (mode 3)

Philosophie 15 - 12 - 8 de la LASEP

La LASEP accorde aux associations locales **en principe**, une séance hebdomadaire par **15 enfants licenciés**.

Pour les enfants du

- **cycle 1** (préscolaire), une séance hebdomadaire par **12 enfants** est accordée,
- **précoce**, une séance hebdomadaire par **8 enfants** est accordée.

Ceci vaut pour les 3 modes de rémunération présentés à la page 7 de ce BIO et ce pour des raisons de limites budgétaires et d'équité.

Etudiants en 4^e année admis comme dirigeants

Le Comité Central a retenu lors de sa réunion du 15 février 2011 que seulement les étudiants en quatrième année des études pédagogiques à l'université pourront désormais être admis comme dirigeants LASEP, au cas où ils ne peuvent pas présenter d'autres qualifications.

8

48^e Congrès ordinaire

Le Président et les membres du Comité Central ont l'honneur de vous inviter au 48^e Congrès de la LASEP qui aura lieu

le jeudi, 7 novembre 2013 à Burmerange

Esprit LASEP

Vu l'importance pour les enfants de faire connaissance avec une multitude de disciplines sportives, il est une fois de plus insisté sur le fait que la LASEP poursuit la **philosophie multisport**. Si une AS poursuit le modèle de sections sportives, il est impératif que chaque enfant puisse rejoindre la totalité des sections tout en cotisant une seule fois.

Vu les grands efforts du Comité Central de soigner l'image de marque de la LASEP et de promouvoir le mouvement LASEP, il invite tous les dirigeants et responsables des AS **d'utiliser le nom « LASEP » pour toute activité LASEP** et d'informer les enfants qu'ils sont des licenciés LASEP.



Esprit – LASEP



Le dirigeant

1. sert comme modèle pour tous les enfants à encadrer
2. véhicule et fait respecter le *fair-play*
3. veille à une sécurité maximale aux vestiaires et pendant les activités sportives
4. collabore de façon active lors des événements organisés sur les plans local, régional et national
5. Encourage les enfants à mettre une tenue adéquate lors des activités sportives
6. respecte les dates d'inscription pour les manifestations sportives organisées par la CTS

Le secrétaire de section

7. tient à jour le fichier de la licence collective des enfants afin de garantir leur assurance en cas d'accident
8. assiste à la réunion annuelle pour secrétaires organisée par le CC

L'AS locale

9. offre des entraînements multisports
10. est représentée au Congrès ordinaire
11. participe au moins une fois par année scolaire à une manifestation nationale organisée par la CTS

Le Comité Central et la Commission Technique et Sportive de la LASEP
Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire

Attention! Brevet Junior Lifesaver de la FLNS obligatoire pour tous les dirigeants LASEP qui sont titulaires de cours de natation

Le Comité Central exige la détention du brevet Junior Lifesaver de la FLNS pour les dirigeants de cours de natation LASEP à partir de la rentrée 2013-2014. (décision du 4 février 2013)

Les responsables des AS sont priés de communiquer par courrier électronique tous les noms des titulaires de cours de natation LASEP au secrétariat général pour le 30 septembre 2013 au plus tard.

Accidents et sinistres

Chaque sinistre susceptible d'être pris en charge par l'assurance de la LASEP doit être **déclaré le plus vite possible**, à savoir le jour même ou le lendemain.

Il va de soi, que les victimes des sinistres (enfants ou dirigeants) doivent être affiliées à la LASEP et que les licences collectives ainsi que les fiches personnelles doivent être **préalablement envoyées** au secrétariat général.

Activités supplémentaires: Responsabilité

Attention! Toute activité dans le cadre de la LASEP (excursions, patinoire, escalade,...) qui ne fait partie ni du calendrier officiel de la CTS, ni des séances hebdomadaires d'entraînement accordées par la CF doit être **obligatoirement accordée préalablement** par le secrétariat général.

La demande contient le nom de l'AS, le nom du dirigeant responsable, la date, l'horaire et le lieu de l'activité.

Sécurité, santé et bien-être de nos enfants

Pour des raisons de sécurité, de santé et de bien-être de nos enfants, le Comité Central tient à rappeler l'importance

- **des mesures de protection contre le soleil**
- **du port de vêtements adéquats aux activités sportives**
- **de l'usage correct de la ceinture de sécurité pendant le transport en bus**

Responsabilités et assurances

Avant d'entamer l'activité LASEP dans les AS, il faut impérativement que:

- **chaque enfant** participant à l'entraînement et aux activités sportives **soit inscrit** sur la licence collective 2013-2014 (fichier EXCEL disponible sur www.lasep.lu) dûment validée par le Comité Central.
- **chaque dirigeant, remplaçant et accompagnateur** avant de commencer son activité, communique respectivement met à jour les données demandées au moyen de la **fiche personnelle** en ligne sur www.lasep.lu.

Les assurances de la LASEP couvrent les **dégâts corporels et matériels** de tous nos membres figurant sur la licence collective respectivement sur la fiche de séances d'entraînement hebdomadaires transmis préalablement aux conditions suivantes:

- l'accident a lieu pendant l'entraînement ou l'activité sportive de la LASEP aux heures et dates préalablement communiquées au secrétariat général.
Attention: Tout changement doit être accordé avant l'activité.
- l'accident a lieu sur le chemin le plus court vers les installations sportives et à une heure et date correspondant aux activités LASEP préalablement communiquées.
- l'accident se produit sous la surveillance d'un dirigeant agréé de l'AS où l'enfant figure sur la licence.
Attention: Il faut que l'enfant ait une **deuxième licence**, s'il participe aux activités de deux AS différentes.
- l'accident est déclaré au moyen des formulaires de l'association d'assurance contre les accidents libellés « Déclaration d'accident du travail / du trajet » pour les adultes, respectivement « Déclaration d'accident survenu dans le cadre de l'enseignement scolaire ou lors d'une activité périscolaire » pour les enfants, dûment remplis par le médecin traitant **et** le dirigeant. Ces formulaires sont disponibles sur www.lasep.lu.

Pour des **dégâts matériels uniquement**, le secrétariat général est à contacter.

Pour des raisons de responsabilité et d'assurances, tous les déplacements officiels avec les licenciés de la LASEP sont à effectuer par bus ou minibus à charge de la LASEP.

Les partenaires de la LASEP

ALL ABOUT PRINTING

G R O U P E
CK
CHARLES KIEFFER

2, rue Léon Laval Z.A. am Bann
L-3372 Leudelange
Tél. : 26 380-1
info@ck-online.lu
www.ck-online.lu



KONICA MINOLTA



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



voyages

emile weber

www.voyages-weber.lu

éischtklasseg reesen

**BETONS
matériaux
s.a.**

POUR VOS BETONS
ET TRAVAUX DE POMPAGE

Centrales à

Route de Remich
Luxembourg- Findel
Tél. : 42.68.26
42.68.28
Fax : 42.68.27

Route de Luxembourg
Roost / Mersch
Tél. : 85.90.43
Fax : 85.90.53

Demande de prix :
Tél. : 26.68.41.98
Fax : 26.68.41.99

Adresse postale :
1, Breedewues
L-1259 SENNINGERBERG
Tél.: 42.92.62-1

CCPL de la LASEP: IBAN LU77 1111 0110 0847 0000